

*Date de dépôt : 9 mars 2016*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Florian Gander, Thierry Cerutti, Guillaume Sauty, Pascal Spuhler, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, Jean-François Girardet, Marie-Thérèse Engelberts, André Python, Roger Golay : Véhicules deux-roues motorisés ou nouvelles vaches à lait. Stop à une répression sans discernement**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des transports, une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :*

- que le canton a connu plus de 20 % d'augmentation de deux-roues motorisés durant ces vingt dernières années;*
- que depuis le début de l'été plus de 2 000 amendes d'ordre ont été infligées aux deux-roues motorisés;*
- que, durant ces dernières années, un minimum de places de stationnement ont été prévues afin de faciliter le stationnement de cette catégorie de véhicules,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à tout mettre en œuvre pour aménager rapidement un nombre de places suffisant pour les deux-roues motorisés, sans que cela se fasse au détriment des places de stationnement vélos et voitures;*
- à obtenir régulièrement un inventaire du nombre de places deux-roues pour le canton de Genève.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au vu de la forte augmentation de l'utilisation des deux-roues motorisés ces dernières années dans le canton de Genève, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a lancé, en étroite collaboration avec la Fondation des parkings et la Ville de Genève, un programme d'amélioration de l'offre de stationnement. Ce dernier s'étendra sur plusieurs années, soit jusqu'en 2018. La direction générale des transports (DGT) du DETA, chargée notamment de la planification du stationnement des deux-roues motorisés a, par ailleurs, édité une carte répertoriant les nouvelles places lui permettant de répondre aux demandes adressées au Conseil d'Etat.

### **Aménager rapidement un nombre de places suffisant pour les deux-roues motorisés**

Les mesures prises se basent sur le Plan directeur du stationnement voté par le Grand Conseil le 22 mars 2012 et son Plan d'action, adopté par le Conseil d'Etat le 19 juin 2013. Le Grand Conseil en a pris acte le 29 janvier 2016 à l'appui d'une résolution demandant au Conseil d'Etat de le compléter (R 752), y compris au chapitre 5 consacré au stationnement des deux-roues motorisés. Ainsi, des demandes supplémentaires sont venues renforcer l'action 5A « Mieux utiliser et améliorer l'offre de stationnement actuelle » et l'action 5B « Proposer une offre de stationnement 2RM en ouvrage » en complément de l'offre en surface pour les deux-roues motorisés (2RM). Il s'agit en effet de faire face au nombre insuffisant de places de stationnement pour les deux-roues motorisés, eu égard au développement de ce mode de transport depuis deux décennies, soit un doublement des immatriculations sur le canton pour atteindre plus de 50 000 véhicules aujourd'hui.

Ces actions se sont traduites concrètement par des créations de places, notamment en Ville de Genève, et plus généralement dans les centres urbains. Le DETA a demandé expressément que ces nouvelles places ne soient pas réalisées au détriment de celles pour les voitures et les vélos, conformément aux demandes exprimées en commission des transports. Pour ce faire, une approche pragmatique a été mise en œuvre pour rechercher des emplacements disponibles (délaissés de trottoirs, par exemple) et pour positionner des places vélos sur les trottoirs disposant d'une largeur suffisante et ainsi libérer des espaces sur chaussée pour les 2RM.

Ce travail a permis de créer 236 places en 2014 en Ville de Genève et 335 places en 2015 en Ville de Genève, à Carouge, mais aussi à Bellevue, Collonge-Bellerive, Lancy, Meyrin, Thônex, Vernier et Versoix.

Parallèlement, 100 places ont été créées en 2014 dans des parkings en ouvrage (Uni-Dufour, Alpes et Uni-Mail) et 156 en 2015 (Plainpalais, Sécheron, David-Dufour et Ansermet).

Entre 2014 et 2015, ce sont donc 827 places au total qui ont été créées.

### **Inventaire du nombre de places deux-roues pour le canton**

En collaboration avec les communes urbaines, une mise à jour des bases de données des places deux-roues motorisés sera effectuée au fur et à mesure des dernières réalisations. Pour ce faire, les cartographies disponibles seront utilisées pour faire apparaître la localisation géographique de ces nouveaux emplacements.

L'état d'avancement de ces réalisations fait l'objet d'une présentation deux fois par année auprès des milieux associatifs en relation avec les deux-roues motorisés.

Il viendra compléter le bilan annuel effectué pour le comité de suivi en charge de la compensation des places de stationnement supprimées, dont une partie d'entre elles peuvent être converties en places pour les deux-roues motorisés (art. 7B, alinéa 1, lettre b, de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière – LaLCR).

Sur cette base, le canton disposera d'un inventaire complet en matière de création de places.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP